

LES VASES SACRES DE VANNE ONT DISPARU

Antoine Garnier procureur spécial en la justice de la baronnie de Ray est réveillé le 7 juillet 1774. En effet, entre 5h et 7h du matin certains quidams inconnus, de façon préméditée, profitant des circonstances de l'ouverture des moissons où tous les habitants des villages était dans les champs occupés à leur récolte, sont rentrés dans l'église de Vanne munis d'instruments convenants à leur abominable desseins et forcèrent la porte du tabernacle posé sur l'autel, en firent sauter deux clous de la porte avant d'accomplir leur forfait.

Ils étaient probablement munis d'un petit ciseau de menuisier, l'empreinte en a été remarqué dans la feuillure de la porte, un petit morceau de celle-ci a été détaché.

Ils s'emparèrent du ciboire qui contenait plusieurs petites hosties consacrées qui renversèrent sur un corporal qui se trouvait dans le tabernacle.

Ensuite, ils ont démonté le soleil de l'ostensoir qui tenait par une vis. Dans la lunette se trouvait une grande hostie consacrée, ils démontèrent la lunette et laissèrent l'hostie avec les autres sur le corporal.

Bien entendu ils emportèrent le métal précieux mais avaient pris soin de laisser sur place les hosties consacrées. Voleurs oui mais sacrilèges.... Ils ne pouvaient s'y résoudre tout à fait.

Antoine Garnier écrira dans son rapport au juge :

« Le remontrant, (il parle de lui-même), ne fut pas plus tôt informé de ce crime énorme qu'il vous invita, Monsieur, de vouloir vous transporter sur les lieux pour constater de ce crime effrayant et des circonstances qui l'ont accompagné. Il vous présenta sa requête tendante à permission de faire informer par devant vous, contre les auteurs de ce sacrilège horrible ».

Les témoins entendus n'aideront guère à démasquer les coupables mais Antoine Garnier ne peut laisser un forfait de cette nature impuni, il demande l'autorisation de faire paraître un monitoire. Il s'agit d'une citation à comparaître devant un tribunal ecclésiastique, sous peine d'excommunication.

On imagine aisément l'agitation qui régnait à Vanne en 1774, année également de la mort de Louis XV et du début du règne de Louis XVI.

Dans la foulée le procureur écrit à l'archevêque pour lui demander de lui accorder les lettres monitoires contre les voleurs des vases sacrés.

Finalement cette affaire, à notre connaissance n'a jamais été résolue et ne fut pas la seule de la région. L'église de Membrey, celle de Soing firent l'objet de voleurs sacrilèges, bravant la toute puissance de l'église de l'époque et les menaces d'excommunication et ceci par la convoitise d'or et d'argent qui probablement n'étaient pas faciles à écouler.